



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 10 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le dix septembre deux mille dix-huit (10 septembre 2018) à 19h30 et à laquelle sont présents :

- La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
- La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
- La conseillère, Madame Annie Rémillard, poste numéro 3
- Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4
- Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5
- Le conseiller, Monsieur Gaëtan Castilloux, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 20

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
10 SEPTEMBRE 2018**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1. Acceptation des comptes payables et payés;
- 5. RÈGLEMENTATION**
 - 5.1. Adoption du second projet de règlement 12-2018 amendant le règlement sur les usages conditionnels 08-2011 concernant la location court terme d'un établissement d'hébergement touristique;
 - 5.2. Adoption du second projet de règlement 13-2018 amendant le règlement de zonage 14-2006 concernant la location court terme d'un établissement d'hébergement touristique;
 - 5.3. Adoption du règlement d'emprunt numéro 14-2018 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de véhicules de voirie pour un emprunt total de 320 000 \$;
- 6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**



- 10.1. Expertise technique et environnementale – Autorisation de paiement à la firme WSP Group;
- 10.2. Amendement au contrat pour le contrôle des accès publics du lac des Trois Montagnes;

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1. Embauche d'un responsable des services des loisirs, de la culture et des activités communautaires;

12. DIVERS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. RÉS. 158-18

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire.

Adoptée

2. RÉS. 159-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

3. RÉS. 160-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018

Il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018.

Adoptée

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. RÉS. 161-18

ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des comptes suivants pour la période du 14 août au 10 septembre 2018, et ce, pour un montant total de 254 081.89 \$:

• Liste des comptes fournisseurs au 10 septembre 2018	80 054.02 \$
• Liste sélective des déboursés par chèques (chèque nos 012611 à 012614)	11 056.88 \$
• Remises provinciales du 1 ^{er} au 31 août 2018	32 330.57 \$
• Remises fédérales du 1 ^{er} au 31 août 2018	13 922.10 \$
• Remise RRFS au 31 août 2018	15 993.88 \$
• Autres déductions à la source du 1 ^{er} au 31 août 2018	1 412.19 \$
• Dépôts salaires du 6 août au 2 septembre 2018 incl. (semaines nos. 32 à 36 incl.)	87 240.92 \$
• Paiement des dépenses incompressibles par AccèsD	<u>12 071.33 \$</u>

TOTAL : 254 081.89 \$

3026



Adoptée

Période de questions du public

5. RÈGLEMENTATION

5.1. RÉS. 162-18

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 12-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 08-2011 CONCERNANT LA LOCATION COURT TERME D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de La Conception considère l'importance de revoir la réglementation portant sur la location court terme d'un hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a suggéré de réviser la réglementation portant sur la location court terme d'un hébergement touristique en se basant sur ce qui se fait dans d'autres municipalités, afin de faciliter l'analyse des demandes et d'apporter une certaine équité dans les recommandations;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a procédé à l'analyse des outils règlementaires disponibles pour encadrer la location court terme d'un hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QUE le CCU s'est outillé pour définir l'outil règlementaire approprié pour chacune des zones de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le CCU propose des critères d'évaluation à prendre en considération, dans les zones jugées sensibles, soit celles aux abords des lacs dont la couronne est privatisée;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 13 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée de consultation publique a dûment été tenue le 27 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents ayant reçu copie du premier projet de règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le second projet de règlement 12-2018 amendant le règlement 08-2011 relatif aux usages conditionnels, concernant la location court terme d'un établissement d'hébergement touristique, tel que déposé.

Adoptée

5.2. RÉS. 163-18

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 13-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 14-2006 CONCERNANT LA LOCATION COURT TERME D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

3027



- CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de La Conception considère l'importance de revoir la réglementation portant sur la location court terme d'un hébergement touristique;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a suggéré de réviser la réglementation portant sur la location court terme d'un hébergement touristique en se basant sur ce qui se fait dans d'autres municipalités, afin de faciliter l'analyse des demandes et d'apporter une certaine équité dans les recommandations;
- CONSIDÉRANT QUE** le CCU a procédé à l'analyse des outils règlementaires disponibles pour encadrer la location court terme d'un hébergement touristique;
- CONSIDÉRANT QUE** le CCU s'est outillé pour définir l'outil règlementaire approprié pour chacune des zones de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** le CCU propose des critères d'évaluation à prendre en considération, dans les zones jugées sensibles, soit celles aux abords des lacs dont la couronne est privatisée;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 août 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 13 août 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée de consultation publique a dûment été tenue le 27 août 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil présents ayant reçu copie du premier projet de règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le second projet de règlement 13-2018 amendant le règlement de zonage 14-2006 concernant la location court terme d'un établissement d'hébergement touristique, tel que déposé.

Adoptée

5.3. RÉS. 164-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 14-2018 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES DE VOIRIE POUR UN EMPRUNT TOTAL DE 320 000 \$

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit remplacer certains véhicules de voirie;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Conception désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa du deuxième paragraphe de l'article 1063 du Code municipal du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2018;
- CONSIDÉRANT QU'** un projet de règlement a dûment été déposé à la séance du 13 août 2018;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement d'emprunt 14-2018 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de véhicules de voirie, tel que déposé.

QUE ledit règlement 14-2018 soit soumis au MAMOT pour approbation, tel que stipulé par la Loi.

Adoptée

Période de questions du public

6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**10.1. RÉS. 165-18 EXPERTISE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE –
AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME WSP GROUP**

CONSIDÉRANT l'expertise technique et environnementale requise dans le cadre du dossier juridique lié à la propriété matricule 1213-14-2814;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 44-18 en référence au mandat à la firme WSP Group;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de 7 725.00 \$, plus les taxes applicables, et ce, à la firme WSP Group relativement à l'expertise technique et environnementale dans le cadre du dossier juridique lié à la propriété portant le matricule numéro 1213-14-2814.

QUE le montant soit pris à même le budget d'opération.

Adoptée

**10.2. RÉS. 166-18 AMENDEMENT AU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DES ACCÈS
PUBLICS DU LAC DES TROIS MONTAGNES**

CONSIDÉRANT la politique dûment adoptée relativement aux usages et au contrôle des accès publics du lac des Trois Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'interventions a excédé les attentes durant la saison 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de bonifier l'allocation remise à M. Gilles Léveillé, et ce, au montant de 1 500 \$ pour la saison 2018.

Adoptée

Période de questions du public



11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. RÉS. 167-18 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES SERVICES DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT le départ de la responsable des loisirs, de la culture et des activités communautaires, Mme Joannie Labelle;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste et les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la tenue des entrevues et les recommandations du Comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'embauche de M. Jean-Michel Archambault-Cyr à titre de responsable des loisirs, de la culture et des activités communautaires aux conditions énoncées à son contrat de travail, et d'autoriser le directeur général et le maire à signer ledit contrat.

QUE son entrée en fonction soit effective en date du 17 septembre 2018.

Bienvenue au sein de l'équipe Monsieur Archambault-Cyr.

Adoptée

Période de questions du public

12. DIVERS

Les membres du conseil municipal se joignent à plusieurs citoyens qui tiennent à remercier Mme Joannie Labelle pour son excellent travail accompli depuis de nombreuses années au sein de la Municipalité et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses nouveaux défis.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

13.1. RÉS. 168-18 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h.

Adoptée

Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Maurice Plouffe,
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.